



COMMISSION ÉCOLOGIE URBAINE

Le vermicompostage

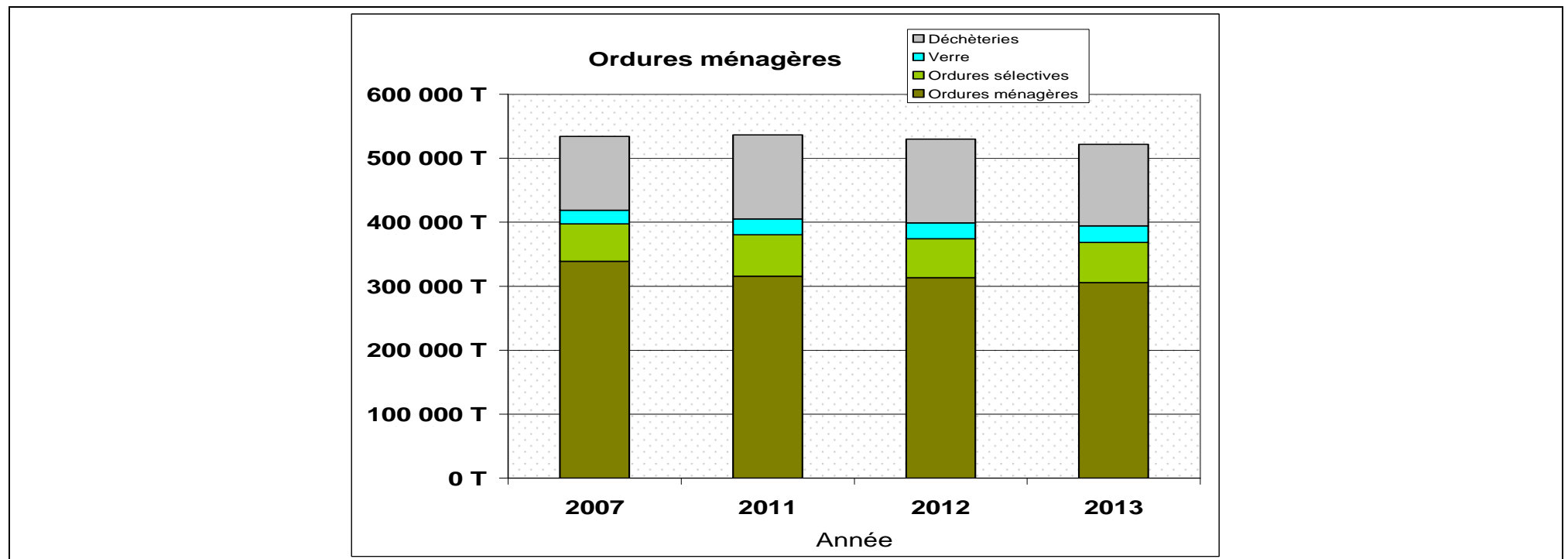
SOMMAIRE

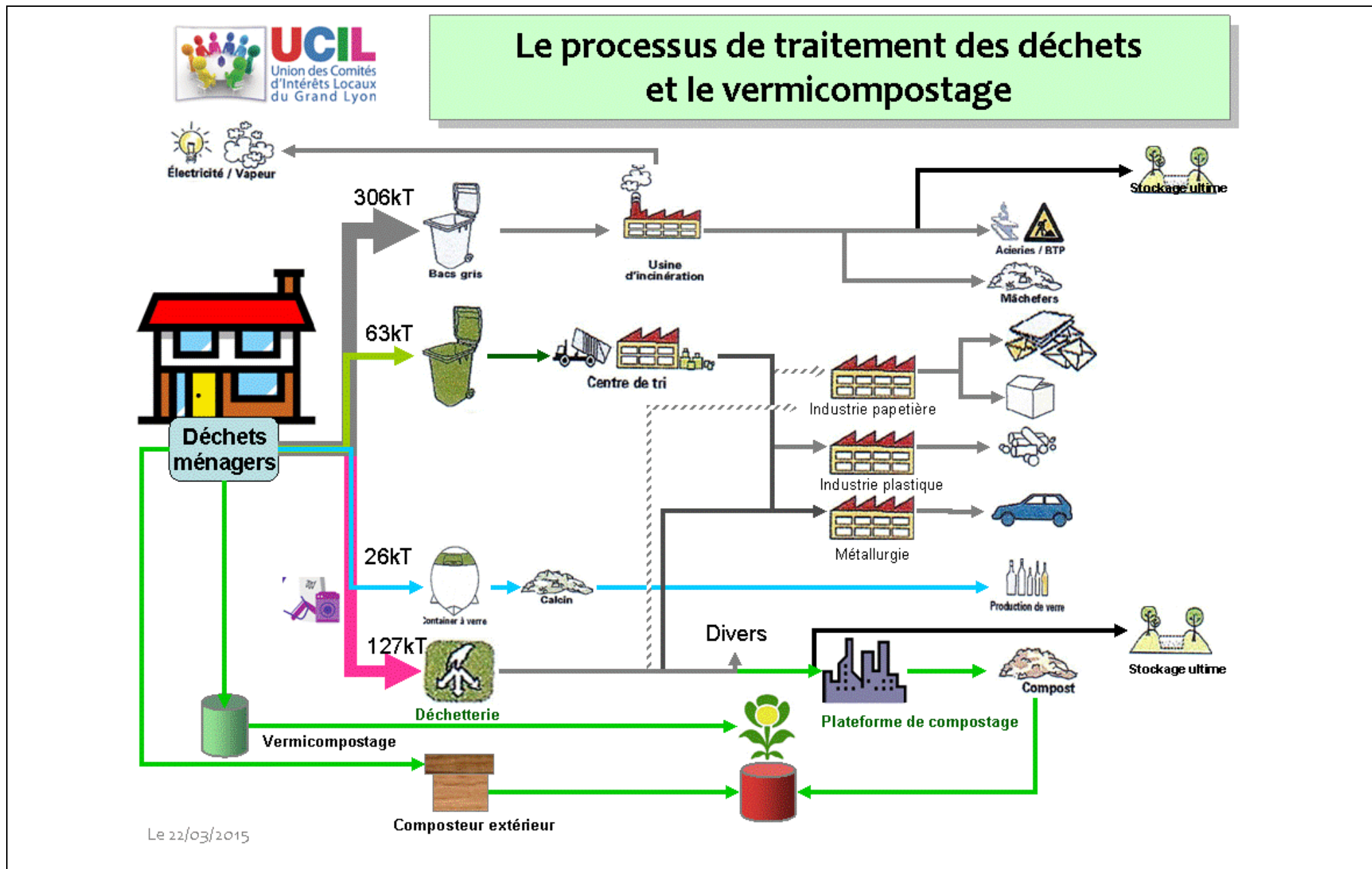
1. Pourquoi le vermicompostage	2
2. Les avantages du vermicompostage	4
3. Le vermicompostage, comment ?.....	4
3.1. Le principe du vermicompostage.....	4
3.2. Les contraintes du vermicompostage.....	4
3.3. Conclusion.....	4

1. Pourquoi le vermicompostage

En 2012, le Grand Lyon a décidé d'expérimenter le vermicompostage réalisé par 50 utilisateurs foyers et la collaboration de l'association « les compostiers ». la Communauté Urbaine du Grand Lyon annonce sur son site le démarrage d'une opération pilote sur le lombricompostage qui sera menée sur 2 ans auprès de 50 foyers volontaires. Les [lombricomposteurs en bois](#) proposés sur le site [Bewo.fr](#) font partie du dispositif. Le vermicompostage est promu par l'association [Les Compostiers](#) soutenue par la métropole (<http://www.grandlyon.com/delibs/pdfGL/ConseildeCommunaute/2014/01/13/DELIBERATION/2014-4479.pdf>). Menée en partenariat, cette opération proposera formation, publication d'un guide, partage des expériences via un forum, etc... Toutes ces initiatives visent à évaluer la quantité de déchets organiques valorisables grâce aux vers de compost, à tirer des enseignements de la pratique du lombricompostage. Avant d'amplifier l'opération et de promouvoir massivement le lombricompostage ? L'effet du vermicompostage reste donc très limité par rapport au volume global des déchets.

Voir : <http://bewo-le-blog.over-blog.com/article-la-communaute-urbaine-du-grand-lyon-teste-le-lombricompostage-103761599.html>
http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/20131104_gl_gp_compostage.pdf





U.C.I.L. - 50 rue Saint-Jean - 69005 LYON (Siret n° 38485278600027)

Tél : 09 66 43 97 71 - courriel : u.c.i.l@wanadoo.fr - site internet : www.ucil.fr

Association agréée au titre de l'article L 121.8 et L 160.1 du code de l'urbanisme et de l'article 40 de la loi du 10-07/1976 relative à la protection de la nature

2. Les avantages du vermicompostage

Avantages écologiques du vermicompostage sont les suivants :

- ⇒ diminuer le tonnage des ordures ménagères transporté,
- ⇒ réduire l’empreinte carbone de l’incinération, alimenté par du gaz,
- ⇒ abaisse l’émission de microparticules des incinérateurs, car les matières organiques contiennent de l’eau qui absorbe de l’énergie pour s’évaporer, ce qui abaisse la température de combustion et donc empêche la combustion complète.

Naturellement, le compostage génère du compost intéressant pour le jardinage et l’agriculture, s’il est fabriqué localement à grande échelle.

3. Le vermicompostage, comment ?

3.1. Le principe du vermicompostage

Il existe 2 formes de compostage :

- ⇒ Le compostage par fermentation procède par fermentation naturelle des matières organiques, dans un local extérieur ou un trou creusé dans le sol et
- ⇒ le vermicompostage ou lombricompostage consiste à faire manger, par des vers, lombrics ou autre, des déchets organiques verts (2/3 d’épluchures) et des déchets bruns (1/3 de bois ou carton).

http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/20120601_gl_guidecompostage.pdf

Le vermicompostage se fait à l’intérieur à température confortable, autour de 25°, à l’abri de la lumière dans des récipients fermés par un couvercle supérieur, et permettant d’évacuer occasionnellement le compost par le bas. Dans le compostage, il n’est pas exclu que des lombrics ou autres vers viennent participer à l’opération.

3.2. Les contraintes du vermicompostage

Le contenu du vermi-composteur doit être suffisamment humidifié, régulièrement brassé.

Le bon fonctionnement du vermicompostage implique de respecter un processus strict :

- ⇒ sélectionner soigneusement les déchets organiques verts (2/3) et bruns (1/3) utilisés,
- ⇒ brasser régulièrement, maintenir suffisamment d’humidité, mais pas trop d’eau,
- ⇒ ne pas arrêter pendant les vacances, car les vers doivent être nourris en permanence,
- ⇒ enlever le compost après 9 mois et remplacer les vers.

Par ailleurs, il ne faut pas craindre d’avoir chez soi des vers, qui restent sagement dans leurs récipients.

3.3. Conclusion

Le compostage est une formule à promouvoir pour l’amélioration de l’élimination des ordures. Il est intéressant de veiller aux conclusions de l’expérience menée par le Grand Lyon. Cependant compte tenu du processus relativement délicat et des contraintes, il serait optimiste d’espérer que son développement chez les particuliers et sa généralisation soient rapides.